

GRANIER Nathalie

De: Hérault Transport Service Accueil <No-reply@herault-transport.fr>
Envoyé: mardi 17 juillet 2018 10:52
À: 'mairiestfelixdelodez@orange.fr'
Objet: herault transport plafonnement du tarif scolaire

Objet : information des mairies – plafonnement du tarif de l'abonnement de transport scolaire Aller/Retour

Madame, Monsieur,

Carole Delga, présidente de la Région Occitanie /Pyrénées Méditerranée a souhaité limiter les dépenses des familles dédiées aux frais de transport scolaire à 90€ par an.

Les nouveaux tarifs et barème en fonction du quotient familial de l'abonnement de transport scolaire Aller-Retour d'Hérault Transport ont été votés lors de la séance du Conseil syndical du Syndicat Mixte des transports en commun de l'Hérault le 25 juin 2018. Ils concernent les élèves qui respectent les conditions d'attribution d'un tarif subventionné.

Les participations des autres abonnements scolaire restent inchangées (en particulier formule Libre Circulation d'Hérault Transport et abonnements scolaires des réseaux urbains).

Des exemplaires imprimés de la fiche tarifaire actualisée peuvent vous être adressés sur demande.

Les familles peuvent également télécharger ce document sur le nouveau site internet d'Hérault Transport en suivant le lien suivant :

<https://www.herault-transport.fr/lignes-scolaires/tarifs-titres-scolaires>

Pour les élèves déjà inscrits, les familles concernées par une baisse de participation en seront informées par mail ou courrier à l'occasion de l'envoi de la demande de participation due auprès d'Hérault Transport, à partir du 18 juillet prochain.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires

